

DELIBERATION
CC_2021_260

OBJET :

COMMISSION 6

CULTURE

*Accompagnement de
l'école de Musique
municipale de la
commune de
GONDECOURT*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 6 décembre 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président

Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente

Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président

Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président

Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président

Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente

Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président

Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président

Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président

Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente

Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président

Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente

Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT

Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT

Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX

Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN

Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET

Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET

Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART

Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS

Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

COMMISSION 6

CULTURE

Accompagnement de l'école de musique de la commune de GONDECOURT

Le Conseil Communautaire

Vu la compétence Action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire

Considérant que sont d'intérêt communautaire :

- Les interventions musicales dans les écoles du territoire
- Le soutien à l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires

Vu l'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales

Considérant que la commune de Gondecourt dispose d'une école de musique,

Que la Communauté de communes ne peut soutenir son fonctionnement que par le biais d'un fonds de concours,

Vu le projet de convention,

Oui l'expose du Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 49 VOTANTS)

- ***D'octroyer un fonds de concours de 4 699 € à la commune de GONDECOURT pour le fonctionnement de l'école de musique municipale de GONDECOURT.***
- ***D'autoriser son Président à signer une convention de fonds de concours.***
- ***D'autoriser son Président à signer tout document afférant à ce dossier.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

